

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE 11 JUIN 2002, À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES,

- LOUISE DION ROY, Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- JEANNE-MANCE DUSABLON, Municipalité de Lac-Frontière

MESSIEURS,

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- MARCEL CATELLIER, Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES COUTURE, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- JEAN-CLAUDE CROTEAU, Ville de Montmagny
- JEAN-PIERRE DESPRÉS, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- DENIS GIROUX, Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Représentant de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- NORBERT MORIN, Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LACHANCE, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Nancy Labrecque, directrice générale, et Daniel Racine, coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

2002-06-01

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR: M. DENIS GIROUX

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Session du 14 mai 2002
4. DISCUSSIONS DIVERSES
5. AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :
 - 5.1 Politique nationale de la ruralité – SUIVI
 - 5.2 Gestion des matières résiduelles
 - 5.2.1 Collecte sélective
 - 5.2.1.1 Échéancier de travail et échéancier de communication
 - 5.2.1.2 Organisme « Après ... Récupération »
 - 5.2.1.3 Régie d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles
 - 5.2.1.4 Demande de soumission – Conteneurs
 - 5.2.1.5 Plan de gestion des matières résiduelles

- 5.3 Schéma en sécurité incendie:
 - 5.3.1 Soumissions – Demande d'évaluation des systèmes d'aqueduc et des pompes
- 5.4 Politique de gestion des cours d'eau
 - 5.4.1 Appui pour demande de modifications au régime actuel
 - 5.4.2 Traitement des demandes à la MRC de Montmagny
- 5.5 Réaménagement des locaux
- 5.6 Bois de sciage
- 5.7 Juge résident à la Cour du Québec pour le district judiciaire de Montmagny
- 5.8 Rapport annuel 2001
- 5.9 Assurances
- 5.10 Géomatique
- 5.11 Signature – Protocole d'entente CLD
- 5.12 Achat d'équipements informatiques
- 6. AMÉNAGEMENT :
 - 6.1 Projet de schéma d'aménagement révisé
 - 6.2 Parc Linéaire Monk – Protocole d'entente
 - 6.3 Chargé de projet – Coupes forestières
 - 6.4 Loi 184
 - 6.5 Agence de mise en valeur des forêts – Nomination d'un représentant
 - 6.6 Grille d'évaluation du potentiel touristique des MRC
 - 6.7 Fête de la Pêche 2002
 - 6.8 Emprunt réseau d'égout – Cap-St-Ignace
- 7. CORRESPONDANCES:
 - 7.1 Société d'habitation du Québec
 - 7.2 Ministère des Affaires municipales
 - 7.3 Projet d'activités estivales de lecture pour les jeunes
 - 7.4 Ministère des Transports
 - 7.5 Résolution d'appui – Demandes relatives au schéma de couverture en sécurité incendie
 - 7.6 Demande d'appui – Groupe l'Avenir économique de Ste-Apolline
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes du mois de mai 2002
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 03 juin 2002
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
 - 9.1 Nouveau responsable – Poste de la SQ
 - 9.2 Lettre de remerciements au Lieutenant François Choquette
 - 9.3 FQM – Assemblée semi-annuelle
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Terres publiques
 - 10.2 Demande d'appui – Centre d'interprétation de l'archipel
 - 10.3 Lettre de M. Dumas
 - 10.4 Tournoi de golf – Fondation des amies et amis du RSSS
 - 10.5 Tournoi de golf – St-Just
 - 10.6 Congrès
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

3.1 SESSION DU 14 MAI 2002

2002-06-02

IL EST PROPOSÉ PAR: M. JEAN-PIERRE DESPRÉS
 APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session 14 mai 2002 soit adopté tel que rédigé avec l'ajout à l'article 6.1 qu'il s'agit du règlement no. 2002-16, la numérotation ayant été omise lors de la transcription dudit règlement dans le procès-verbal du 14 mai 2002.

ADOPTÉ.

4. DISCUSSIONS DIVERSES

5. AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :

5.1 POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ - SUIVI

Le Ministre des Régions a prévu la signature des pactes ruraux, pour les MRC de la région Chaudière-Appalaches, les 27 et 28 juin prochains.

L'agent rural a pris contact avec les municipalités du territoire pour amorcer la planification de l'exercice de réflexion et d'activités prévue dans le cadre du pacte rural. Un calendrier des démarches de l'agent rural du CLD a été remis au conseil des maires pour informations.

Une copie du pacte rural, qui sera signé le 27 juin prochain par le préfet, est également présenté en annexe. La MRC aura 90 jours après la signature du pacte pour déposer son plan d'action.

5.2 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.2.1 COLLECTE SÉLECTIVE

5.2.1.1 Échéancier de travail et échéancier de communication

Nous sommes à planifier la prochaine conférence de presse prévue pour septembre 2002 et voici les principales activités dont nous planifions le dévoilement:

- 1) Présentation d'un extrait de la pièce de théâtre.
- 2) Concours de dessin au primaire avec classe nature comme prix pour 1 classe par école, en partenariat avec la Commission scolaire et le Parc régional des Appalaches.
- 3) Tournée de sensibilisation des organismes du territoire.
- 4) Visite du centre de tri.

En ce qui concerne la tournée dans les écoles pour la promotion du concours de dessin de même que la tournée des organismes dans les municipalités, des démarches sont en cours avec l'"Après... Récupération" pour un partenariat en ressources professionnelles disponibles pour le suivi et la sensibilisation auprès de ces 2 groupes.

De plus, il reste à planifier, en collaboration avec les municipalités, la MRC de L'Islet et l'"Après... Récupération", l'horaire de livraison de la collecte au Centre de récupération.

5.2.1.2 Organisme "Après... Récupération

La dernière rencontre de suivi a eu lieu le 4 juin dernier et voici où est rendu le projet:

- La demande de subvention de 300 000\$ a été redéposée une deuxième fois.
- Il y aura ouverture des soumissions le 14 juin prochain en ce qui concerne la demande de construction du bâtiment.

Les soumissions pour les équipements avaient déjà été demandées depuis plusieurs semaines (les prévisions budgétaires sont actuellement respectées) et ils seront commandés dans les prochains jours (si ce n'est déjà fait au moment où vous lirez ce document).

5.2.1.3 Régie d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles

La CPTAQ a rejeté la demande de la Régie de l'Anse-à-Gilles pour un agrandissement de 35 hectares en vue de desservir le territoire des 2 MRC en matière de déchets.

La Régie a convoqué une réunion et il serait extrêmement important que les municipalités délèguent au moins un représentant à la réunion du 13 juin 2002 au Centre culturel de Cap-St-Ignace, à 19h30.

5.2.1.4 Demande de soumission – Conteneurs

Les municipalités de St-Pierre, St-François et Berthier-sur-Mer ont demandé à la MRC de Montmagny, par voie de résolution, de procéder à un appel d'offres pour la location et/ou l'achat de conteneurs, de même que pour un contrat de collecte de ces conteneurs pour ces 3 municipalités.

La municipalité de Cap-St-Ignace désire également être intégrée à cet appel d'offres pour la fourniture de conteneurs à ses contribuables. Après analyse du dossier, la MRC de Montmagny ne procédera pas aux appels d'offres pour les conteneurs.

5.2.1.5 Plan de gestion des matières résiduelles

Le chargé de projet déposera, pour la session de juillet, un projet de plan à être adopté en septembre prochain. Par la suite, il y aura planification des consultations publiques conformément à la Loi.

5.3 SCHÉMA EN SÉCURITÉ INCENDIE

5.3.1 SOUMISSIONS – DEMANDE D'ÉVALUATION DES SYSTÈMES D'AQUEDUC ET DES POMPES

On avait convenu de regarder la possibilité de former du personnel du territoire en vue de réaliser les évaluations requises dans le cadre de l'élaboration du schéma en sécurité incendie.

2002-06-03

Pour les systèmes d'aqueduc, une formation de groupe est possible (les soumissions ne sont pas encore toutes entrées (on parle d'une dépense d'environ 1 000\$). Les chefs-pompiers ont signifié au chargé de projet qu'ils préféreraient avoir cette formation en septembre.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de Montmagny organise un cours de formation sur l'évaluation des débits des bornes incendie.

ADOPTÉ.

2002-06-04

En ce qui concerne l'évaluation des pompes et des autopompes, le dossier est plus complexe en terme de qualification et de formation. Pour 2002, il est utopique de penser former une ressource pour cela.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de Montmagny octroie un contrat à la firme Levasseur, plus bas soumissionnaire conforme, selon les municipalités ayant confirmées leur participation à faire effectuer une évaluation de leur camion auto-pompe, camion auto-pompe citerne et pompes portatives.

ADOPTÉ.

5.4 POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU

La directrice générale a pris contact avec quelques MRC qui ont une certaine expertise en matière de cours d'eau.

Après analyse, il appert que la législation actuelle sur les cours d'eau municipaux est complexe, lourde et désuète. Le Code municipal contient plus de 130 articles concernant l'entretien des cours d'eau municipaux qui n'ont subi à peu près pas de modifications depuis leur adoption en 1916 (alors que la Loi sur les Cités et Villes est plutôt discrète sur cette matière).

5.4.1 APPUI POUR DEMANDE DE MODIFICATIONS AU RÉGIME ACTUEL

2002-06-05

- CONSIDÉRANT QUE le Code municipal date de plusieurs années et ne répond plus aux besoins des MRC au niveau de la gestion des cours d'eau;
- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a entrepris une réforme globale des dispositions du Code municipal et de la Loi des Cités et Villes et que celle-ci s'éternise;
- CONSIDÉRANT QUE la nouvelle responsabilité transférée aux MRC à caractère rural d'assumer la gestion complète des cours d'eau se réalise sans changement législatif nous permettant d'opérer de façon pertinente et adaptée aux réalités des années deux mille;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Montmagny s'interroge sur sa capacité de réaliser de façon optimale cette nouvelle responsabilité;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

1. QUE le conseil de la MRC de Montmagny demande au gouvernement d'accélérer son processus de réforme législative afin d'assurer aux MRC la capacité d'assumer leur nouvelle responsabilité de façon optimale en respectant la réalité des années deux mille.
2. QUE l'on demande au gouvernement que cette réforme législative prévoit un régime juridique municipal simple, facile d'application et unique en matière de cours d'eau municipaux.
3. QUE la présente résolution soit transmise à la FQM et à l'UMQ et à la MRC de Montcalm pour appui.

ADOPTÉ.

5.4.2 TRAITEMENT DES DEMANDES À LA MRC DE MONTMAGNY

2002-06-06

- CONSIDÉRANT QU'il y a actuellement 2 demandes de déposées à la MRC provenant des municipalités de Berthier-sur-Mer et de St-François relativement à des demandes d'intervention pour des cours d'eau;
- CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas, pour le moment, l'expertise nécessaire pour intervenir de façon adéquate et responsable dans ces

demandes. (de la formation est prévue être disponible en novembre 2002 via la FQM);

- CONSIDÉRANT QU'un inventaire des dossiers portant sur les cours d'eau a été fait mais que les interventions potentielles ne se limitent pas forcément à ce "listing" et la décision d'intervenir ou de ne pas intervenir dans un dossier engagerait également la responsabilité de la MRC;
- CONSIDÉRANT QU'une intervention dans un cours d'eau engendre des frais à recouvrir;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. NORBERT MORIN
 APPUYÉ PAR: M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préfet, le préfet adjoint et la directrice générale soient mandatés pour rencontrer des firmes spécialisées dans la gestion des cours d'eau en vue d'une recommandation pour la session de juillet.

ADOPTÉ.

5.5 RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX

2002-06-07

- CONSIDÉRANT les discussions du comité relativement à ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR: MME LOUISE DION-ROY
 APPUYÉ PAR: M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le comité de travail étudie les scénarios suivants:

1. Agrandissement du siège social actuel
2. Achat du poste d'Hydro-Québec avec agrandissement pour la MRC, organismes et SQ.
3. Achat École St-Mathieu pour MRC, organismes et SQ.
4. Construction d'une nouvelle bâtisse pour MRC, organismes et SQ (avec recensement des terrains potentiels).

ADOPTÉ.

5.6 BOIS DE SCIAGE

2002-06-08

- CONSIDÉRANT QUE l'industrie québécoise du bois d'œuvre est menacée par l'imposition, de la part du gouvernement américain, de droits compensatoires de 27,22% sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre;
- CONSIDÉRANT QUE cette mesure aura des conséquences catastrophiques sur cette industrie très présente dans notre MRC;
- CONSIDÉRANT QUE des entreprises de notre milieu achète du bois brut des Américains à un prix qui se veut non subventionné et que ces entreprises sont doublement pénalisées par cette mesure;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. DENIS GIROUX
 APPUYÉ PAR: M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny exige, conjointement et solidairement, des deux paliers de gouvernements leur intervention et appui afin de tenir compte de la situation particulière de nos entreprises frontalières

doublement touchées par les droits compensatoires et des répercussions pour les employés qui y travaillent.

ADOPTÉ.

2002-06-09

5.7 JUGE RÉSIDENT À LA COUR DU QUÉBEC POUR LE DISTRICT JUDICIAIRE DE MONTMAGNY

- CONSIDÉRANT QUE la province de Québec est divisée en différents districts judiciaires;
- CONSIDÉRANT QUE le district judiciaire de Montmagny est vaste s'étendant de l'est vers l'ouest de Saint-Roch-des-Aulnaies jusqu'à Beaumont, et du nord au sud de l'Ile-aux-Grues jusqu'à la frontière américaine;
- CONSIDÉRANT QUE depuis plus de trente (30) années, il y a un juge résident à la Cour du Québec dans le district judiciaire de Montmagny;
- CONSIDÉRANT QUE le district judiciaire de la Beauce a un (1) juge résident à la Cour du Québec et que le district de Kamouraska en compte trois (3);
- CONSIDÉRANT QUE la population des MRC de L'Islet, de Montmagny, de Bellechasse et qu'une partie de la population de la MRC des Etchemins domiciliée dans les limites du district judiciaire de Montmagny a le droit d'avoir une bonne accessibilité à la justice;
- CONSIDÉRANT QUE les visiteurs séjournant dans le district judiciaire de Montmagny ont le droit d'avoir une bonne accessibilité à la justice;
- CONSIDÉRANT QUE par sa proximité, le juge résident du district judiciaire de Montmagny répond à chaque semaine aux urgences qui surviennent;
- CONSIDÉRANT QU'il est primordial que dans le district judiciaire de Montmagny, il y ait le maintien du poste d'un résident de la Cour du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. MARCEL CATELLIER

APPUYÉ PAR: M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny donne son appui à la sauvegarde du poste de juge résident de la Cour du Québec pour le district judiciaire de Montmagny et se joint au comité de sauvegarde formé d'avocats de ce district afin de faire les représentations nécessaires auprès de toutes les autorités concernées.

ADOPTÉ.

5.8 RAPPORT ANNUEL 2001

Le conseil des maires de la MRC de Montmagny prend acte du dépôt du rapport annuel d'activités 2001 de la MRC de Montmagny et demande que l'adoption soit reportée à la session de juillet prochain.

5.9 ASSURANCES

2002-06-10

- CONSIDÉRANT la résolution 2002-05-12 et considérant qu'il s'agit d'une erreur d'interprétation relativement à l'option "Octroi de contrat";

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR: MME LOUISE DION-ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny avise l'assureur que les conditions de renouvellement sont acceptées au montant total de 5 244,00\$, plus les taxes, incluant l'option "Octroi de contrat", pour la période du 15 mai 2002 au 15 mai 2003.

QUE la présente résolution modifie et remplace la résolution 2002-05-12.

ADOPTÉ.

5.10 GÉOMATIQUE

2002-06-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que la directrice générale soit autorisée à déposer la candidature de la MRC de Montmagny pour ses réalisations en géomatique en 2001 dans le cadre des «Vectora 2002» organisés par l'Association de Géomatique Municipale du Québec (AGMQ).

ADOPTÉ.

5.11 SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE CLD

2002-06-12

IL EST PROPOSÉ PAR: MME JEANNE-MANCE DUSABLON
APPUYÉ PAR: M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny autorise le préfet à signer l'addenda à l'entente de gestion "Mesure de soutien à la consolidation des entreprises de l'économie sociale" entre le ministère des Régions, le CLD et la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

5.12 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

2002-06-13

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR: M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny autorise l'achat d'équipements informatiques (1 portable Toshiba pour le service d'aménagement au coût de 2 316,00\$ et un ordinateur Seanix de 1,6 GHz au coût de 1 454,00\$ pour le service d'évaluation, pour un total de 3 770,00\$, plus les taxes.

ADOPTÉ.

6. AMÉNAGEMENT

6.1 PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Le coordonnateur à l'aménagement dépose le document constituant le «premier projet de schéma d'aménagement révisé». Comme il a été entendu à la dernière réunion de la MRC, une demande de prolongation du délai pour l'adoption du PSAR doit être faite auprès du Ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le conseil des maires s'entend pour adopter le projet de schéma d'aménagement révisé conditionnellement à l'acceptation de ce délai. Une période de consultation et de correction du PSAR est prévue suite à l'adoption du document.

2002-06-14

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR: M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que la MRC de Montmagny demande au Ministre des Affaires municipales et de la Métropole, un prolongement du délai pour l'adoption du Projet de schéma d'aménagement révisé (PSAR).

Que la MRC de Montmagny adopte, conditionnellement à l'acceptation du délai du Ministre, le «Projet de schéma d'aménagement révisé»(PSAR) et qu'il soit transmis par la suite à chacune des municipalités de la MRC, aux MRC voisines et au Gouvernement du Québec.

ADOPTÉ.

6.2 PARC LINÉAIRE MONK – PROTOCOLE D'ENTENTE

2002-06-15

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny a reçu le protocole d'entente permettant la signature et la remise en état du tronçon Monk après l'adoption de la résolution autorisant la directrice générale et le préfet à signer le protocole;
- CONSIDÉRANT QUE maintenant le ministère des Transports ne met plus de délai de temps ou de montant maximal dans sa participation à la réfection et la mise en place des clôtures, le conseil de la MRC doit donc modifier la résolution 2002-04-21 adoptée le 9 avril 2002;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. JEAN-PIERRE DESPRÉS
APPUYÉ PAR: M. GILLES COUTURE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Montmagny, le protocole d'entente - version du 7 mai 2002 - avec la Société du parc linéaire Monk et le ministère des Transports du Québec et les autres MRC participantes à l'entente ainsi que tout autre document pour la mise en valeur du Parc linéaire Monk.

QUE la résolution no. 2002-04-21 adoptée le 9 avril 2002 soit abrogée et remplacée par la présente résolution.

ADOPTÉ.

6.3 CHARGÉ DE PROJET – COUPES FORESTIÈRES

Les entrevues ont été réalisées et un candidat a été retenu par le comité

de sélection.

Le candidat sélectionné démontre une bonne connaissance du territoire, inspire la crédibilité et dispose de 14 ans d'expérience dans le domaine à titre d'ingénieur forestier.

Toutefois, considérant que la réponse du MAMM n'a pas été encore confirmée, la direction de la MRC ne peut procéder à l'engagement de la ressource sans avoir à recontacter toutes les MRC.

Des démarches sont entreprises sur le plan politique pour accélérer la réponse du MAMM.

Le budget du service de gestion des forêts privées présenté à chacune des MRC, à l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et à la ville de Lévis, est le suivant :

BUDGET DU SERVICE DE GESTION DES FORÊTS PRIVÉES

	2002	2003	2004
	6.5 mois	12 mois	12 mois
Salaire	23 291	45 000	45 000
Frais employeur (DAS)	4 851	9 423	9 423
Déplacements inter MRC	2 153	4 000	4 000
Ordinateur	Prêt	2 500	-
Caméra	Prêt	Prêt	600
Frais en commun et services	4 000	6 000	6 000
Total coûts	34 295	66 923	65 023
Revenus	58 295	24 000 +58 295	15 372 +49 651*
Balance	24 000	15 372	0

* : Participation non confirmée pour an 3 du projet (la balance de 15 372\$ permet de maintenir le service sur 2.5 mois)

2002-06-16

IL EST PROPOSÉ PAR: M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR: M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny approuve le plan de financement présenté par le coordonnateur à l'aménagement qui permet l'engagement d'un chargé de projet ingénieur forestier jusqu'en février 2004 respectant les engagements financiers convenus par les partenaires municipaux et l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

ADOPTÉ.

6.4 LOI 184

M. le Préfet a assisté à une rencontre des représentants des MRC dont le sujet était la Loi 184 sur la protection du territoire et des activités agricoles. Des MRC sont mécontentes des réponses du gouvernement du Québec en ce qui a trait aux règlements de contrôle intérimaire négociés dans chacune des MRC, et une recommandation de résolution de dénonciation des réponses gouvernementales et des intentions de modification de la législation (projet de

loi 106) est proposée par ces MRC.

Compte tenu que la MRC est en attente d'une réponse du MAMM sur son RCI, l'adoption d'une telle résolution est peut-être prématurée.

2002-06-17

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR: M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que la MRC de Montmagny demande au Gouvernement du Québec de respecter les consensus réalisés à l'échelle des MRC plutôt que d'imposer des visions nationales qui ne cessent de créer de l'insatisfaction des intervenants tant municipaux qu'agricoles.

ADOPTÉ.

6.5 AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tiendra son assemblée générale annuelle le jeudi 27 juin 2002. La MRC est invitée à confirmer son représentant ainsi que son représentant substitut (Rosario Bossé et Gilles Couture).

2002-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR: MME LOUISE DION-ROY
APPUYÉ PAR: M. MARCEL CATELLIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny nomme M. Rosario Bossé à titre de représentant de la MRC de Montmagny à l'assemblée générale annuelle et au conseil d'administration, M. Gilles Couture à titre de substitut représentant la MRC de Montmagny, à l'assemblée générale annuelle et au conseil d'administration et M. Daniel Racine comme représentant du milieu municipal à l'assemblée générale annuelle et au conseil d'administration.

ADOPTÉ.

6.6 GRILLE D'ÉVALUATION DU POTENTIEL TOURISTIQUE DES MRC

La MRC de Montmagny a reçu un document intitulé "Grille d'évaluation du potentiel touristique d'une MRC". Ce document est réalisé par le ministère du Tourisme et peut aider les promoteurs à évaluer le potentiel du territoire sur le plan touristique. Ce document est également une source d'information sur les personnes à contacter selon le domaine du projet touristique (ex. : événement, plein-air, motoneige, vélo, etc.).

Les municipalités et organisations touristiques, désirant consulter ce document ou joindre des responsables sectoriels au sein du ministère du Tourisme, pourront communiquer avec le coordonnateur à l'aménagement pour obtenir de plus amples informations.

6.7 FÊTE DE LA PÊCHE 2002

2002-06-19

- CONSIDÉRANT QUE la fête de la pêche sera réalisée sur l'ensemble du territoire, une publicité conjointe pour annoncer la fête de la pêche

pourrait être faite dans un hebdomadaire régional et à la radio;

- CONSIDÉRANT QUE le projet de gestion des oies aura exigé moins d'investissement cette année et que la pêche et la gestion des oies demeurent tous deux, des projets de gestion de la faune, il est recommandé d'utiliser une partie des argents disponibles pour la gestion des oies pour annoncer la fête de la pêche sur l'ensemble du territoire (budget de 500\$ +taxes pris dans les projets régionaux);

IL EST PROPOSÉ PAR: M. JEAN-CLAUDE CROTEAU
 APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe à une publicité commune (radio et journal) avec la Ville de Montmagny afin d'annoncer la fête de la pêche sur le territoire de la MRC en utilisant une somme de 500\$ (+taxes) prévue dans les projets régionaux.

ADOPTÉ.

2002-06-20

6.8 EMPRUNT RÉSEAU D'ÉGOUT – CAP-ST-IGNACE

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cap-Saint-Ignace entend réaliser des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la route des Quatre-Chemins du Chemin Vincelotte au pont de la route des Quatre-Chemins sur une distance de 220 mètres ;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus ne vont pas à l'encontre du schéma d'aménagement;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. PIERRE THIBAudeau
 APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme à la municipalité de Cap-Saint-Ignace la conformité au schéma d'aménagement, en vertu du règlement no. 427, des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la route des Quatre-Chemins du Chemin Vincelotte au pont de la route des Quatre-Chemins sur une distance de 220 mètres et que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité pour ce projet.

ADOPTÉ.

7. CORRESPONDANCES

7.1 SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

- PROGRAMME LAAA: Le budget disponible pour l'année 2002-2003 ayant déjà été engagé au Québec, la MRC a été avisée de ne plus émettre de certificat d'admissibilité au 31 mai 2002.
- Rapport de vérification de 5 dossiers Réno-Village le 14 mai: Programme est livré de façon très satisfaisante.

7.2 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Autorisation du Ministre des Affaires municipales à conclure un contrat avec l'"Après... Récupération" sans procéder par un appel d'offres.

7.3 PROJET D'ACTIVITÉS ESTIVALES DE LECTURE POUR LES JEUNES

Lettre de M. Claude Doyon, organisateur communautaire, afin de sensibiliser les élus à l'importance de prévoir des activités de lecture via les activités de terrains de jeux pendant la période estivale.

7.4 MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Réponses à 2 résolutions:

- IDENTIFICATION DE MONTMAGNY À LA SORTIE 369 DE L'AUTOROUTE 20: Demande non retenue, le but premier de la signalisation étant de guider efficacement et de la façon la plus uniforme possible le public voyageur d'une agglomération à une autre.
- NOTRE DAME-DU-ROSAIRE: Le ministère va tenir une évaluation du comportement de la circulation, de la signalisation actuelle et de l'environnement de la traversée de l'agglomération.

7.5 RÉSOLUTION D'APPUI – DEMANDES RELATIVES AU SCHEMA DE COUVERTURE EN SÉCURITÉ INCENDIE

2002-06-21

- CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur la sécurité incendie, la MRC de Montmagny s'est engagée dans le processus d'élaboration d'un schéma de couverture de risques;
- CONSIDÉRANT QUE pour élaborer ledit schéma, les municipalités doivent fournir des informations très détaillées à la MRC, à la demande du ministère de la Sécurité publique;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent mettre une somme importante de temps-personne et affecter des ressources matérielles pour recueillir des données qu'elles ne possèdent souvent pas;
- CONSIDÉRANT QUE cette situation entraîne des dépenses considérables pour les municipalités;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont la volonté de recueillir les données demandées de façon professionnelle, mais qu'elles ne disposeront pas des ressources financières nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR: M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'on demande au ministère de la Sécurité publique d'allouer les sommes nécessaires aux municipalités afin qu'elles puissent affecter les ressources humaines et matérielles nécessaires à la collecte des données exigées;

QUE la MRC de Montmagny appuie la MRC de Vallée-de-l'Or dans ses démarches.

ADOPTÉ.

7.6 DEMANDE D'APPUI – GROUPE L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE STE-APOLLINE

Dossier reporté.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DU MOIS DE MAI 2002

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

2002-06-22

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la liste des comptes suivants du mois de mai 2002 soit approuvée :

N° CHÈQUE	MONTANT	NOM DU FOURNISSEUR
C220216	36,65\$	LABRECQUE NANCY
C220217	21,00	PATRY FRANCE
C220218	19,25	GOULET JOCELYN
C220219	420,85	SIMONEAU DANY
C220220	400,33	PILOTE NICOLAS
C220221	482,77	LACHANCE PIERRE
C220222	222,00	FONDS INFORMATION FONCIÈRE
C220223	3721,70	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
C220224	713,22	BUREAUTIQUE COTE-SUD ENR.
C220225	115,03	C. POP. DESJ. MONTMAGNY (TÉLUS)
C220226	110,00	FÉD. QUÉBÉCOISE MUNICIPALITÉS
C220227	50,24	LES ÉDITIONS YVON BLAIS INC.
C220228	724,66	COOP. JOURNAL L'OIE BLANCHE
C220229	124,88	MUN. DE L'ISLE-AUX-GRUES
C220230	2752,86	COM. SANTE ET SÉCURITÉ TRAVAIL
C220231	198,97	BERNIER IMPRIMEURS INC.
C220232	600,82	MUN. BERTHIER-SUR-MER
C220233	236,11	MUN. ST-JUST-DE-BRETENIÈRES
C220234	61,57	MUN. LAC-FRONTIÈRE
C220235	92,00	MUN. STE-EUPHÉMIE-SUR-RIV.-DU-SUD
C220236	264,50	MUN. ST-FABIEN-DE-PANET
C220237	85,67	MUN. STE-LUCIE-DE-BEAUREGARD
C220238	216,31	MUN. STE-APOLLINE-DE-PATTON
C220239	361,29	MUN. ST-PAUL-DE-MONTMINY
C220240	82,26	MUN. NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE
C220241	563,51	MICROPLUS COTE-SUD
C220242	1050,80	MUN. CAP-ST-IGNACE
C220243	41,29	IMPRIMANTE RIVE-SUD
C220244	423,12	MUN. ST-PIERRE-DE-LA-RIV.-DU-SUD
C220245	688,79	MUN. ST-FRANÇOIS-DE-LA-RIV.-DU-SUD
C220246	6,33	DU-NARD EXPRESS
C220247	78,22	DISPONIBLO ENR.
C220248	345,08	VILLE DE MONTMAGNY
C220249	210,00	NORMAND ISABELLE
M220250	100,00	VILLE DE MONTMAGNY
C220251	68,65	LABRECQUE NANCY
C220252	21,00	FISSET MÉLANIE
C220253	311,91	RACINE DANIEL
C220254	64,90	SIMONEAU DANY
C220255	147,60	PILOTE NICOLAS
C220256	238,81	PATRY CHRISTIAN
C220257	416,35	FRANCK ALAIN
C220258	25,55	RICHARD YVES
C220259	110,58	DION-ROY LOUISE
C220260	30,40	CATELLIER MARCEL
C220261	1103,90	S S Q – VIE
C220262	82,70	C. POP. DESJ. MONTMAGNY (TÉLUS-MOB)
C220263	9000,00	CRDI CHAUDIÈRE-APPALACHES
C220264	154,60	COOP. JOURNAL L'OIE BLANCHE

C220265	3952,25	RAYMOND	CHABOT	GRANT
THORNTON				
C220266	1000,00	MUN. ST-JUST-DE-BRETENIÈRES		
C220267	150,00	MUN. CAP-ST-IGNACE		
C220268	2884,95	VILLE DE MONTMAGNY		
C220269	118,47	PETITE CAISSE (NANCY LABRECQUE)		
C220270	251,61	PITNEY BOWES LEASING		
C220271	92,02	RESTAURANT 51		
C220272	150,00	SMER – SERGE MERCIER		
M220273	345,07	GENDRON BRUNO		
C220274	41,40	LABRECQUE NANCY		
C220275	269,75	RACINE DANIEL		
C220276	14,00	PATRY FRANCE		
C220277	129,34	BLAIS GAÉTAN		
C220278	198,90	SIMONEAU DANY		
C220279	292,75	PILOTE NICOLAS		
C220280	428,27	LACHANCE PIERRE		
C220281	3298,10	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE		
C220282	3623,57	COMM. SCOLAIRE COTE-DU-SUD		
C220283	820,12	C. POP. DESJ. MONTMAGNY (TÉLUS)		
C220284	6625,23	REVENU Canada		
C220285	10854,43	MINISTRE DU REVENU QUÉBEC		
C220286	932,40	LAURENTIENNE/IMPÉRIALE		
C220287	25,98	LEMIEUX & PROULX INC.		
C220288	172,54	FED. QUÉBÉCOISE MUNICIPALITÉS		
C220289	160,00	LA CAPITALE – GESTION FINANCIÈRE		
C220290	222,39	COMM. ADM. REG. RETRAITE & ASS.		
C220291	10057,79	SYCARE INC.		
C220292	21112,50	CLD MRC DE MONTMAGNY		
C220293	250,00	RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC		
C220294	50,00	MUN. ST-PAUL-DE-MONTMINY		
C220295	2642,70	MICROPLUS COTE-SUD		
C220296	204,60	CONEX SYSTEME DE BUREAU INC.		
C220297	50,00	VILLE DE MONTMAGNY		
C220298	69,02	FLEURS & JARDINS LEMIEUX		
C220299	138,50	LA MARITIME-SERV. FIN. JCB		
C220300	217,50	NORMAND ISABELLE		
C220301	287,56	ASS. CHEFS SERV. INCENDIE QUÉBEC		
C220302	290,00	ASS. ORG. MUN. GEST. MAT. RÉG.		
C220303	120,07	CIDRERIE LA POMME DU ST-LAURENT		
C220304	54,71	MATÉRIEL-ART INC.		
C220305	150,00	COM. EMB. CAP-ST-IGNACE		

TOTAL : 100 147,53\$

ADOPTÉ.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 100 147,53\$.

Nancy Labrecque

ADOPTÉ.

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 3 JUIN 2002

Le conseil des maires prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 3 juin 2002.

9. RAPPORT DE COMITÉS

9.1 NOUVEAU RESPONSABLE – POSTE DE LA SQ

2002-06-23

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR: M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny félicite M. Rémi Richard pour sa nomination à titre de responsable du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

9.2 LETTRE DE REMERCIEMENTS AU LIEUTENANT FRANÇOIS CHOQUETTE

2002-06-24

IL EST PROPOSÉ PAR: M. JEAN-CLAUDE CROTEAU
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny remercie M. François Choquette pour ses années de services à titre de responsable du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

9.3 FQM – ASSEMBLÉE SEMI-ANUELLE

Le préfet fait un résumé des principales discussions survenues dans le cadre de l'assemblée bi-annuelle de la FQM.

10. VARIA OUVERT

10.1 TERRES PUBLIQUES

Le Bureau régional du MAMM a mentionné que des données supplémentaires seraient disponibles à l'automne relativement aux terres publiques.

10.2 DEMANDE D'APPUI – CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'ARCHIPEL

2002-06-25

IL EST PROPOSÉ PAR: M. JEAN-PIERRE DESPRÉS
APPUYÉ PAR: M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues dans ses démarches en vue de procéder à une étude de pré-faisabilité pour un projet de développement récréo-touristique sur l'ensemble de l'archipel.

ADOPTÉ.

10.3 LETTRÉ DE M. DUMAS

M. Jacques Dumas a fait parvenir une lettre de remerciements au conseil des maires. Une copie a été remise à chacun des maires.

10.4 TOURNOI DE GOLF – FONDATION DES AMIES ET AMIS DU RSSS

2002-06-26

IL EST PROPOSÉ PAR: M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR: M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Pierre Lachance, préfet, soit le représentant délégué par la MRC de Montmagny pour le tournoi de golf de la Fondation des Amies et Amis du Réseau de la Santé et des Services sociaux qui aura lieu le 12 juillet à Montmagny au coût de 80,00\$.

ADOPTÉ.

10.5 TOURNOI DE GOLF – MUNICIPALITÉ DE ST-JUST

Aucun représentant pour le tournoi de golf qui aura lieu le 15 juin prochain à St-Pamphile.

10.6 CONGRÈS

Rappel aux maires de faire parvenir leur formulaire d'inscription.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2002-06-27

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR: MME JEANNE-MANCE DUSABLON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LA PRÉSENTE SESSION SOIT LEVÉE À 22H00.

ADOPTÉ.

Pierre Lachance, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén.

